



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

N° Spécial

05 Août 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 05 Août 2019

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE N° 2019-146	02.08.2019	Arrêté préfectoral abrogeant l'arrêté préfectoral DRE/ BR du 24 février 2014 autorisant monsieur Franck ROQUELAURE à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé URBAN PERMIS à Clamart.	3
DCL/BRGE N° 2019-147	02.08.2019	Arrêté préfectoral abrogeant l'arrêté préfectoral DRE/ BR du 7 janvier 2016 autorisant monsieur Abderraman ZAOUI à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé CER CARPEAUX COURBEVOIE.	4

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Arrêté préfectoral DCL/BRGE N° 146 du 2 août 2019 abrogeant l'arrêté préfectoral DRE/ BR du 24 février 2014 autorisant monsieur Franck ROQUELAURE à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé URBAN PERMIS à Clamart.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu Le Code de la Route, notamment ses articles L.212.1 à L.212-5 et L.213-1 à L.213-8 et R.212-1 à R.212.6 et R 213-1 à R 213-9;
- Vu Le Décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de Préfet des Hauts de Seine
- Vu L'arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;
- Vu L'agrément préfectoral E 14 092 0007 0 autorisant Monsieur Franck ROQUELAURE à exploiter l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé URBAN PERMIS situé au 20 Route du Pavé Blanc à Clamart ;

Considérant que monsieur Franck ROQUELAURE, gérant de l'auto-école précitée, n'a pas procédé au renouvellement de l'agrément de son établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, qui arrivait à expiration le 21 janvier 2019 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1 : l'arrêté préfectoral DRE/ BR du 24 février 2014 autorisant **Monsieur Franck ROQUELAURE** sous le **n° d'agrément E 14 092 0007 0**, à exploiter l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « **URBAN PERMIS** » situé au **20 Route du Pavé Blanc 92140 CLAMART**, est abrogé.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine, le Délégué à l'Education Routière des Hauts-de-Seine, le Directeur Départemental de la Protection des Populations des Hauts de- Seine et le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité des Hauts-de-Seine, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nanterre, le 2 août 2019

Pour le Préfet des Hauts-de-Seine
et par Délégation
L'attaché Chef de Bureau

Sébastien MAURICE

Arrêté préfectoral DCL/BRGE N° 147 du 2 août 2019 abrogeant l'arrêté préfectoral DRE/ BR du 7 janvier 2016 autorisant monsieur Abderraman ZAOUI à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé CER CARPEAUX COURBEVOIE.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu Le Code de la Route, notamment ses articles L.212.1 à L.212-5 et L.213-1 à L.213-8 et R.212-1 à R.212.6 et R 213-1 à R 213-9;
- Vu Le Décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de Préfet des Hauts de Seine
- Vu L'arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;
- Vu L'agrément préfectoral E 16 092 0001 0 autorisant Monsieur Abderraman ZAOUI à exploiter l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé CER CARPEAUX COURBEVOIE situé au 83 boulevard de Verdun à Courbevoie ;
- Vu Le mel du 7 juin 2019 envoyé par, Monsieur Abderraman ZAOUI, informant la préfecture des Hauts-de Seine de la fermeture de son établissement auto-école situé à l'adresse précitée ;
- Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1 : l'arrêté préfectoral DRE/ BR du 7 janvier 2016 autorisant **Monsieur Abderraman ZAOUI** sous le **n° d'agrément E 16 092 0001 0**, à exploiter l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « **CER CARPEAUX COURBEVOIE** » situé au **83 Boulevard de Verdun 92400 COURBEVOIE**, est abrogé.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine, le Délégué à l'Education Routière des Hauts-de-Seine, le Directeur Départemental de la Protection des

Populations des Hauts de- Seine et le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité des Hauts-de-Seine, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nanterre, le 2 août 2019

Pour le Préfet des Hauts-de-Seine
Et par Délégation
L'attaché Chef de Bureau

Sébastien MAURICE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>